



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2013

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Le 20 juin à 18 h 35 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick DUMAS, Maire.
Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Walter RIEDER, Serge PARAYRE, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Liliane BREARD représentée par Denise COLLIER, Cyril LAURENT représenté par Patrick DUMAS, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, représenté par Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Gilbert GARCIA. est désigné secrétaire de séance.

Après correctif, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PARAYRE, adjoint, demande qu'il soit indiqué qu'il ne représentera plus l'administration municipale au sein de l'association gérant la bibliothèque communale.

1. - Communauté de Communes - Nouvelle gouvernance.

Monsieur le Maire présente la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) qui prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

Entrée en séance de M Georges ADRYANCZYK-PERRIER à 18 h 40.

Poursuivant le débat et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre à 39 et la répartition des délégués, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014. dont le détail est repris en annexe 1.

2 - Communauté de Communes - attribution de compensation.

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts précise qu'une commission est créée entre groupement à T.P.U et les communes membres, chargées d'évaluer les transferts de charge et le montant des attributions de compensation.

La commission constituée par la communauté de communes de Cèze Cévennes s'est réunie le 15 avril 2013 et elle a défini le montant des attributions 2013, validé par le conseil communautaire le 25 avril 2013 qui sont présentés en annexe.

L'attribution de compensation s'établit donc à cette date à 0. € pour l'année 2013 pour la commune de MOLIERES-SUR-CEZE mais fera l'objet d'une révision dans les six mois (délibéré du 25 avril 2013). Unanimité.

3 - Marché de travaux pour le rond-point : Les résultats de la mise en concurrence ne sont pas encore définitivement validés par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie.

4 - SMDE 30 - infrastructure télécom quartier de Gammal : A l'unanimité le conseil municipal approuve l'inscription de la deuxième tranche de mise en discrétion de la téléphonie dans le quartier de Perret.

5 - Photovoltaïque pôle médical et maternelle COURTIAL. Les conventions de mises à dispositions des toitures sont modifiées à l'unanimité en ce qui concerne la durée du contrat.

7. Transaction avec GE-capital-équipement-france . Monsieur le Maire expose à l'assemblée le litige opposant la collectivité à la société GE-CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE sur l'exécution d'un contrat. Les factures issues du contrat concernant le logiciel « Documents V7 ESSENTIEL » n'avait pas été réglées du fait de la non exécution des travaux informatiques.

Ladite société a engagé contre la commune des poursuites devant le tribunal administratif de Nîmes, Afin d'éviter un long processus juridique, il est proposé au conseil municipal un protocole d'accord à l'amiable évalué à 8 000 € qui après règlement engage la société GE-CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE à se désister de l'instance engagée devant le tribunal administratif de Nîmes.

Approuvé à l'unanimité.

8. Budgets communaux - décisions modificatives. A l'unanimité le conseil approuve diverses modifications techniques sur les budgets communaux.

9 - Organigramme et régime indemnitaire - modification. Le conseil crée, à l'unanimité, un poste d'agent de maîtrise et d'adjoint administratif de 1 classe à 32 heures hebdomadaire.

10 - Les compteurs verts. La gestion des compteurs verts sera examinée lors d'un prochain conseil après étude de faisabilité. Il est précisé que le règlement actuel ne gère pas ce type de comptage.

11 - Rapport eau et assainissement 2011. Le rapport de gestion de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2013 est approuvé à l'unanimité.

12 - Convention ATESAT. La convention est approuvée à l'unanimité.

13 - Convention Pont du Gard. La convention est approuvée à l'unanimité. Elle permettra après signature de faire bénéficier à la population moliéroise de cartes d'abonnement famille gratuite au Pont du Gard

14- Plaque commémorative.

Monsieur Jean BIERNACZYCK demande le bénéficie d'un morceau de terrain pour y apposer une plaque commémorative rappelant les événement de la seconde guerre mondiale. A l'unanimité il sera proposé l'apposition d'une plaque commémorative près de la place MIKUNDA des brousses.

15 - Ventes immobilières.

- Parcelle C 552 d'une superficie de 536 m² aux brousses à Monsieur ARZELLIER et Madame VIELFORT pour 2 500 €. unanimité.
- SCI AZZAZ : il est proposé de vendre une partie de terrain entourant la cité 13 au prix de 4,66 € le m². Cette vente sera entérinée lors d'un prochain conseil après accord des parties sur les surfaces échangées. Unanimité.
- Nordine AZZAZ : Un lot de l'usine sera négocié dans le cadre d'une implantation d'une nouvelle activité. Unanimité.
- Échange avec M VINSON par 3 abstentions (Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO) et 8 voix pour, il est décidé d'échanger une partie de la voie publique non utilisée avec une bande de propriété qui permettra de réaliser le rond-point de Gammal. Les frais seront pris en charge par la commune.

Questions diverses :

- Monsieur ADRYANCZYK s'étonne de la différence de traitement des usagers pour le ramassage des ordures ménagères entre le quartier de la Luxériere le haut et le quartier les Tessonnières et le Bousquet. Cette situation doit s'améliorer au cours de l'année 2014.
- Monsieur le Maire indique qu'il a autorisé la fête du poney à Molières car il s'agit d'une manifestation de moindre envergure que la fête du cheval. C'est surtout une fête de l'association.
- Monsieur le maire indique qu'un camion de vente de pizza va s'installer sur la commune
- Pour le locataire de la cité 14 générateur d'un incident de destruction par le feu, le conseil donne son accord pour lancer une procédure par voie d'huissier.
- Monsieur le Maire indique que les accès des voies de La Luxériere doivent être remises en état par le prestataire durant les vacances scolaires 2013.

La séance est levée à 20 h40.

Le secrétaire de séance,

Gilbert GARCIA,

Jean VEYRUN,

Serge PARAYRE,

Jean-Louis BERTRAND,

Denise COLLIER,

Sylvain CIVIDINO,

Le Maire,

Patrick DUMAS,

Walter RIEDER,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,